



Accident de travail : refus de remboursement

Par **julien**, le **11/08/2010** à **17:07**

Bonjour, je suis animateur en centre de loisirs, lors d'une sortie deux enfants et moi même nous nous sommes fait piquer par plusieurs guêpe. ensuite a ça nous sommes partis a l'hôpital, en ce qui me concerne tous a été déclaré en accident de travail mais lors de ma visite a l'hôpital, les medecins ont dû me couper mon alliance car j'ai fait un oedeme au doigt. ma commune pour laquelle je travaille refuse de me rembourser les réparations ! Est ce normal ? que puis je faire ? merci D'avance de vos réponses cordialement julien rodriguez

Par **jeetendra**, le **11/08/2010** à **17:52**

Bonjour, l'attitude de la commune est correcte, seule la réparation médicale (atteinte corporelle) est prise en compte, quid de votre alliance, cordialement.

Par **aliren27**, le **12/08/2010** à **17:39**

bonjour, essayer de contacter votre assurance. Il se peut que dans certains cas, elle prenne en charge ces réparation. Cordialement Aline